

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### FICOMMERCE

SCPI au capital de 370 866 492 € au 31 décembre 2015  
Siège social 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE  
337 633 861 R.C.S. NANTERRE

#### AVIS DE CONVOCATION

#### pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2016

statuant sur les comptes de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société FICOMMERCE, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

**Mardi 21 juin 2016 à 15 heures**  
**Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE**

Aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Fixation du capital au 31 décembre 2015.
2. Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes.  
— Approbation des comptes de l'exercice 2015 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.
3. Quitus à la Société de Gestion.
4. Quitus au Conseil de Surveillance.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2015.
7. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier.
8. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier.
9. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des acquisitions payables à terme et de contracter des emprunts au nom de la SCPI.
10. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à la distribution de sommes prélevées sur les réserves « plus ou moins-values réalisées sur cession d'immeubles ».
11. Fixation du montant des jetons de présence alloué au Conseil de Surveillance.
12. Désignation de quatre membres au Conseil de Surveillance.
13. Pouvoirs.

#### TEXTE DES RESOLUTIONS

##### Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

**PREMIERE RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale arrête le capital social au 31 décembre 2015 à 370 866 492 €.

**DEUXIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de la Société de Gestion,
- la lecture du rapport du Conseil de Surveillance
- et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**TROISIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**QUATRIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**CINQUIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale approuve la dotation aux provisions pour grosses réparations pour un montant de 713 216,11 €.

L'Assemblée Générale, constatant que :

– le bénéfice de l'exercice s'élève à	26 404 040,60 €
– auquel s'ajoute le compte de report à nouveau de	2 897 053,18 €
– formant ainsi un bénéfice distribuable de	29 301 093,78 €

1°/ décide de répartir une somme de 26 926 286,47€ entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts. L'Assemblée Générale prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre.

2°/ constate qu'après prélèvement de la somme de 522 245,87 € sur le compte de report à nouveau, celui-ci présente un solde créditeur de 2 374 807,31 €.

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à la distribution partielle ou totale du compte de report à nouveau quand elle le jugera opportun.

**SIXIEME RESOLUTION.** — Conformément aux dispositions de l'article L214-109 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à :

– Valeur comptable :	445 043 064,96 €, soit 183,60 € par part
– Valeur de réalisation :	483 576 358,96 €, soit 199,50 € par part
– Valeur de reconstitution :	580 480 835,97 €, soit 239,48 € par part

**SEPTIEME RESOLUTION.** — Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier et le rapport du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont visées.

**HUITIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale renouvelle l'autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder, dans le cadre de l'article R.214-157 du Code Monétaire et Financier et après consultation du Conseil de Surveillance, à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

Elle l'autorise également à effectuer, pour les besoins de la gestion du patrimoine, des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

Les présentes autorisations sont valables pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

**NEUVIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à des acquisitions payables à terme et à la souscription d'emprunts (avec constitution des garanties appropriées et, notamment, de toutes sûretés réelles y compris sous forme hypothécaire) et ce, aux charges et conditions qu'elle jugera convenables et dans la limite de 25% maximum de la capitalisation arrêtée au dernier jour du trimestre écoulé (étant entendu que la capitalisation est égale au nombre de parts émises au dernier jour du trimestre écoulé multiplié par le prix de souscription au dernier jour du trimestre écoulé), en tenant compte des emprunts d'ores et déjà en cours.

La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

**DIXIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder conformément à l'article 35 des statuts, sur la base de situations intermédiaires, à la distribution de sommes prélevées sur les réserves "plus ou moins-values réalisées sur cession d'immeubles" dont elle a la disposition et ce, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

**ONZIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice 2016, à un montant inchangé de 1 250 € par membre. Les membres du Conseil pourront, en outre, prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

**DOUZIEME RESOLUTION.** — Constatant que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Christian BOUTHIE, Guy FAUCHON, Jean-Claude LEFEVRE et BTP PREVOYANCE arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale approuve l'élection de quatre (4) membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 20 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, parmi la liste des candidats ci-dessous. L'Assemblée Générale décide que sont élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

**Associés sortants se représentant***(par ordre alphabétique)***Monsieur Christian BOUTHIE** - Né le 03 juin 1948 - Demeurant à GOURDON (46)

Détenant 58 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :*

Vétérinaire en retraite

**BTP PREVOYANCE - Association**

Détenant 47 555 parts

Siège social : 7 rue du Regard - 75006 PARIS

Représentée par Monsieur Claude GALPIN

**Monsieur Guy FAUCHON** - Né le 11 juin 1954 - Demeurant à GRANVILLE (50)

Détenant 75 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :*

Expert-comptable et Commissaire aux comptes en retraite

**Associés faisant acte de candidature***(par ordre alphabétique)***AAAZ** - Société civile immobilière

Détenant 38 parts

490 714 458 RCS VERSAILLES - APE 6820B

Siège social : 2, Allée de Marivel – 78000 VERSAILLES

Représentée par Madame Joëlle BLANC

**APPSCPI** - Association

Détenant 14 parts

Représentée par Madame Jacqueline SOLSONA, par délégation du représentant légal

Siège social : 66 Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS

**Monsieur Laurent GRAVEY** - Né le 26 mai 1962 - Demeurant à WISSOUS (91)

Détenant 353 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :*

Directeur de la gestion de patrimoine de l'Outre-Mer et, précédemment, Responsable du développement de l'expertise commerciale patrimoniale et immobilière au sein de la BANQUE POSTALE

**J. VAN DYK** - Société civile immobilière

Détenant 818 parts

801 237 801 RCS NANCY - APE 6820B

Siège social : 14, Allée des Poiriers - 54520 LAXOU

Représentée par ses co-gérants, MM. Henri TIESSSEN et Heathcliff DEMAIE

**MENHIR AEDIFICIUM** - Société civile immobilière

Détenant 146 parts

801 754 086 RCS CRETEIL - APE 6820B

Siège social : 3, rue duguesclin – 94240 L'HAY LES ROSES

Représentée par son gérant, Monsieur Lucien TULLIO

**Monsieur Bruno RAIMOND** - Né le 21 février 1968 - Demeurant à SAINT POUANGE (10)

Détenant 231 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :*

Banquier à la CAISSE D'ÉPARGNE et précédemment Responsable de la gestion privée

**Monsieur Eric SCARAZZINI** - Né le 27 mai 1963 - Demeurant à VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (31)

Détenant 460 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :*

Directeur du service stationnement payant et port du canal à la mairie de CARCASSONNE

**Monsieur Christophe de TESSIERES** - Né le 08 juillet 1969 - Demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX (92)

Détenant 230 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :*

Commandant de bord chez TRANSAVIA après avoir exercé, au cours des vingt-trois (23) années précédentes, des fonctions commerciales et techniques pour la compagnie AIR FRANCE

**Monsieur Patrick WASSE** - Né le 29 septembre 1963 - Demeurant à MIGENNES (89)

Détenant 12 parts

*Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :*

Adjoint au Directeur des opérations dans une Société de services et, précédemment, responsable audit des comptes et procédures

**TREZIEME RESOLUTION.** — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.**1602599**